

DÉLIBÉRATION N°DL20260140 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)
M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)
Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)
M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PUBLICS

M. Bruno CHANGEAT expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond compte deux établissements d'enseignement secondaire publics, le Lycée Claude Lebois (général et professionnel) et le Lycée professionnel hôtelier. Chaque année, la commune met à disposition des créneaux dans ses installations sportives (gymnases, stades, piscine) pour la pratique de l'EPS obligatoire prévue dans le programme scolaire. Actuellement, les coûts de location de ces créneaux sont pris en charge par la Région dans le cadre d'une convention bipartite entre les établissements et la commune.

Les tarifs actuels, établis par la Région en 2006, n'ont fait l'objet d'aucune révision depuis cette date. Il est donc proposé de revaloriser ces tarifs pour prendre en compte l'augmentation des coûts d'exploitation. Cette révision permettra de générer des recettes supplémentaires pour la commune, tout en maintenant un accès équitable aux installations sportives pour tous les lycées.

La Région souhaite être signataire des conventions avec les lycées publics, ce qui nécessite la conclusion de conventions tripartite avec la commune et les établissements scolaires. Cette démarche permettra de garantir une continuité de service tout en respectant les nouvelles conditions tarifaires.

Ces conventions sont établies pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les conventions relatives à l'utilisation des équipements sportifs municipaux de la commune de Saint-Chamond, à titre onéreux avec les établissements publics de la ville de Saint-Chamond dénommés ci-après, et dont un exemplaire est joint à la présente délibération : le Lycée Général et Technologique Claude Lebois, le Lycée Professionnel Claude Lebois et le LP Hôtelier de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions correspondantes,
- **d'imputer** les recettes liées à la mise en œuvre de ces conventions au budget de l'exercice en cours.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne